

# Motions votées par le Congrès national

**CLERMONT-FERRAND - 18-19 MAI 1968**

## I

### BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET C.D.U.

Le Congrès de l'Association des Bibliothécaires français, réuni le 18 mai à Clermont-Ferrand, a examiné les problèmes que pose aux bibliothécaires universitaires l'application de la Classification décimale universelle aux fonds en libre accès.

Ayant constaté que cette application s'avère d'une très grande difficulté et donne lieu, suivant les bibliothèques, à des interprétations extrêmement variées, le Congrès demande à M. le Directeur des Bibliothèques et de la lecture publique, de la façon la plus instante, et de toute urgence, la création d'une Commission nationale chargée de faire le point des expériences déjà faites et d'adapter la Classification décimale universelle, dans le cadre de chaque discipline, aux nécessités de la recherche et de l'enseignement en France.

*A la suite de l'envoi de cette motion, M. le Directeur des Bibliothèques et de la lecture publique nous écrit : « J'envisage de procéder très prochainement à une enquête auprès des bibliothèques universitaires, de manière que tous les problèmes que pose l'application de la Classification décimale universelle soient mis en lumière. Dès la prochaine rentrée un groupe de travail pourrait être réuni sur le plan national et travailler dans le sens d'une meilleure information et d'une meilleure coordination, tant sur le plan national que sur le plan international ».*

## II

### LECTURE PUBLIQUE

Le Congrès :

- 1) Prend acte de la volonté exprimée par les pouvoirs publics de rattraper le retard pris par la France sur certains pays étrangers dans le domaine de la lecture publique ;

- 2) Prend acte du projet de création d'un *Conseil supérieur de la lecture publique* et souhaite qu'y soient représentés les bibliothécaires des différents types de bibliothèques (y compris les bibliothèques universitaires et la Bibliothèque nationale), de l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, de l'industrie et du commerce du livre, et des collectivités locales. Cette Commission pourrait avoir pour fonction de fournir à l'administration centrale des éléments de décision sur toutes les questions concernant la création, l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques publiques ;
- 3) Demande la réalisation d'une enquête nationale sur les bibliothèques municipales et la lecture publique en France et la *publication de ses résultats* ;
- 4) Suggère la création au sein de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique d'un service de recherche, de planification et de statistique, permettant de mesurer ce qui existe et l'effort à accomplir ; ce qui implique :
  - un renforcement massif en moyens et en personnel de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique devant lui permettre d'accomplir les tâches nouvelles qui lui incombent ;
  - la création de nouveaux postes d'inspecteurs généraux ;
- 5) Demande qu'il soit procédé progressivement, par catégories et selon les localités, à la nationalisation du personnel des bibliothèques municipales ainsi qu'à la prise en charge partielle ou totale du traitement de ce personnel par l'Etat, à l'instar de ce qui a été réalisé par la loi du 19 juillet 1889 en ce qui concerne l'enseignement primaire.

(Tous les paragraphes votés à l'unanimité des présents, sauf le dernier, voté avec 1 voix contre et 3 abstentions).

### III

#### FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Congrès :

- 1) Considérant que la formation professionnelle du personnel scientifique des bibliothèques publiques devrait être assurée par l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires par des cours et des stages prolongés spécialement institués, demande :
  - l'institution d'une seconde année d'études consacrée à des enseignements spécialisés et à des stages ;
  - la réinstallation de l'Ecole dans des locaux plus vastes ;
  - l'organisation par l'Ecole de séminaires et de stages de recyclage pour l'ensemble de la profession ;
- 2) Souhaite que les nouveaux bibliothécaires de lecture publique soient formés dans les I.U.T., départements « Relations, information, docu-

mentation » et reçoivent dans ces établissements, outre une initiation aux techniques d'animation socio-culturelle, un enseignement bibliothéconomique de base régulièrement dispensé par des membres qualifiés de la profession.

- 3) Demande la création et le fonctionnement régulier de Centres régionaux de formation professionnelle, préparant, en liaison avec l'E.N.S.B., à toutes les carrières de sous-bibliothécaires *sans discrimination* entre personnel d'Etat et personnel municipal, ainsi qu'au C.A.F.B., et assurant la formation professionnelle du personnel de catégorie C (aides-techniques) dont la création a été annoncée ;
- 4) Souhaite qu'un plan national de recherche en matière de formation professionnelle à tous les niveaux soit mis à l'étude avec la participation, notamment, de toutes les associations professionnelles existantes.